|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 31** | **Document C20/59-F** |
| **17 avril 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉTHIQUE |

|  |
| --- |
| RésuméÀ sa session de 2017, le Conseil a chargé le Bureau de l'éthique de lui présenter chaque année un rapport sur ses activités, conformément à la pratique couramment suivie dans de nombreuses institutions des Nations Unies. Le Bureau de l'éthique a présenté son rapport pour 2017 à la session de 2018 du Conseil.Le secrétariat a confirmé qu'il était déterminé à maintenir une fonction forte en matière d'éthique et à mettre à profit ces résultats importants.Le poste de Responsable de l'éthique ayant été vacant entre la fin avril 2018 et la fin mai 2019, le nouveau Responsable de l'éthique a présenté au Conseil à sa session de 2019 un compte rendu oral des activités menées par le Bureau de l'éthique en 2018 et a précisé ses principaux domaines d'activité en 2019.Suite à donnerLe Conseil est prié de **prendre note** du rapport du Bureau de l'éthique pour 2019.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*C17/120(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0120/en)*;* [*C17/50*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0050/en)*;* [*C18/52*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0052/en) |

# I Rapport d'activité

1 Le présent rapport rend compte des activités menées par le Bureau de l'éthique en 2019.

2 En juin 2019, un nouveau Responsable de l'éthique a rejoint l'UIT, ce poste étant resté vacant depuis mai 2018. À la session de 2019 du Conseil, le Responsable de l'éthique a fait un compte rendu oral des activités menées par le Bureau de l'éthique en 2018 et a présenté ses principaux domaines d'activité pour 2019. Auparavant, le Bureau de l'éthique avait publié un rapport pour 2017, afin de donner suite à la demande, formulée par le Conseil à sa session de 2017, tendant à ce que le Bureau de l'éthique présente un rapport annuel sur ses activités.

3 Les priorités du Bureau de l'éthique pour 2019 étaient de rétablir ce Bureau et de poursuivre les initiatives antérieures, de mener une nouvelle campagne de sensibilisation sur le Bureau de l'éthique et les comportements éthiques et de renforcer les contrôles internes dans le cadre juridique et administratif. Ces priorités s'articulaient autour de deux domaines principaux: a) encourager la mise en place d'un environnement propice à la sensibilisation aux questions d'éthique dans l'ensemble de l'organisation; et b) améliorer le cadre juridique et administratif.

4 Les activités particulières menées au titre de chacun de ces objectifs sont décrites ci-après.

*a) Encourager la mise en place d'un environnement propice à la sensibilisation aux questions d'éthique*

5 Dénonciation de manquements: L'une des priorités du Bureau de l'éthique a été d'encourager les personnes à faire des signalements au Bureau de l'éthique et à les sensibiliser davantage aux canaux de communication possibles. Un service d'assistance téléphonique a été créé pour permettre aux personnes extérieures à l'organisation et aux personnes à titre individuel de dénoncer des manquements de façon anonyme. L'adresse de courrier électronique de ce service, HelplineITU@protonmail.com, qui est hébergée sur un serveur externe, est chiffrée et gérée par le Bureau de l'éthique. En outre, la page d'accueil du site web de l'UIT, toutes les pages web de l'UIT et le site Intranet contiennent désormais un lien "Signaler un manquement" ainsi que les coordonnées du service d'assistance téléphonique et du Bureau de l'éthique.

6 Pages web externes du Bureau de l'éthique: La fourniture de documents et d'informations sur des questions d'éthique a constitué une autre priorité du Bureau de l'éthique. L'une des tâches prioritaires du Bureau de l'éthique a consisté à mettre en place un canal de communication pour recueillir et publier des informations sur des questions d'éthique à l'intention du personnel. Les pages web du Bureau de l'éthique ont été remises en ligne rapidement après l'arrivée du nouveau Responsable de l'éthique.Le site contient des documents d'orientation importants, des informations sur le rôle du Bureau de l'éthique et d'autres ressources, et est régulièrement mis à jour.

7 Supports de sensibilisation: Afin d'accroître la sensibilisation concernant le Bureau de l'éthique, plusieurs affiches et supports promotionnels ont été diffusés au siège de l'UIT afin d'informer le personnel que tout manquement peut être signalé de manière confidentielle et anonyme auprès du Bureau de l'éthique et d'indiquer les coordonnées du Bureau de l'éthique. En outre, des posters à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, organisée le 9 décembre, ont été affichés en ligne et au siège sur des écrans et des panneaux d'affichage électroniques.

8 Session de formation sur la lutte contre la fraude à l'intention de tout le personnel: Afin de mener une campagne de sensibilisation concernant la politique de lutte contre la fraude de l'UIT, le Bureau de l'éthique a organisé, le 25 octobre 2019, une session de formation pour tout le personnel. L'objectif était de permettre au personnel a) de se familiariser avec la politique de l'UIT en matière de lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées; b) de reconnaître les types de fraude que l'on rencontre généralement dans les organisations internationales; c) de reconnaître les indices révélant l'existence d'un cas de fraude; et d) de comprendre les tendances qui se dessinent dans les organisations internationales et à l'échelle mondiale dans les domaines de la prévention et de la détection des fraudes. Cette formation s'adressait à tout le personnel, y compris le personnel du Département des ressources humaines et les services juridiques et des achats et il était possible d'y participer à distance. Les fonctionnaires ont été encouragés à y participer et ont pu demander qu'il soit fait état de leur participation dans leur rapport d'évaluation annuel. Il est prévu d'organiser en 2020 d'autres ateliers sur la lutte contre la fraude destinés spécialement à certaines équipes.

9 Formation en ligne sur l'éthique: Tous les fonctionnaires doivent suivre une formation en ligne sur l'éthique. Cette formation est actuellement disponible en anglais et en français, et il est prévu de la mettre à disposition dans d'autres langues.

10 Formation en ligne sur la lutte contre la fraude: Afin de renforcer davantage la sensibilisation à la prévention et à la détection des fraudes, le Bureau de l'éthique a collaboré avec le Département des ressources humaines pour élaborer une formation en ligne sur la lutte contre la fraude à l'intention du personnel de l'UIT. Cette formation en ligne, communiquée à l'UIT par l'OMPI, a été adaptée à l'environnement professionnel de l'UIT et sera obligatoire pour tout le personnel lorsqu'elle sera mise définitivement au point et déployée en 2020.

11 Session d'initiation et cérémonie de prestation de serment pour les fonctionnaires nouvellement recrutés: Le Bureau de l'éthique a présenté un exposé lors de la session d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires organisée en juin 2019. En outre, une cérémonie de prestation de serment/déclaration a été organisée, afin de donner l'occasion aux nouveaux fonctionnaires de témoigner leur engagement et leur loyauté envers l'UIT.

*b) Améliorer le cadre juridique et administratif*

12 Politique de lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées ("Politique de lutte contre la fraude"): Le Secrétaire général a promulgué la Politique de lutte contre la fraude le 2 mai 2019. Cette politique présente les grandes lignes des stratégies et procédures adoptées par l'UIT pour prévenir et détecter des pratiques prohibées, notamment la fraude, et pour lutter contre ces pratiques. Elle met en avant l'engagement de l'UIT en faveur d'une culture fondée sur l'éthique et sur une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, et souligne que les fonctionnaires ont le devoir de signaler les pratiques prohibées et qu'ils seront protégés contre les éventuelles représailles découlant de tels signalements.

13 Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT ("Lignes directrices en matière d'enquête"): Le 2 mai 2019, le Secrétaire général a promulgué les Lignes directrices en matière d'enquête aux fins des enquêtes administratives internes. Ces Lignes directrices visent à guider le processus d'enquête administrative, conformément aux normes professionnelles et à la pratique internationale, afin de veiller à ce que les enquêtes soient menées de manière exhaustive, objective et efficace et dans le respect du principe d'une procédure régulière.

14 Politique de l'UIT en matière de harcèlement et d'abus de pouvoir ("Politique en matière de harcèlement"): La Politique en matière de harcèlement a été modifiée le 2 mai 2019 en ce qui concerne deux aspects particuliers, dont il a été estimé qu'ils constituaient les lacunes les plus importantes des procédures actuellement en vigueur. Ces modifications ont consisté: a) à proroger le délai pour déposer plainte, qui est passé d'un an à trois ans; et b) à permettre le recours à un autre organe chargé de l'enquête, par exemple en faisant appel à des enquêteurs professionnels, afin de mener à bien une enquête sur un cas signalé de harcèlement ou d'abus de pouvoir. Il s'agit des premières modifications apportées à la Politique en matière de harcèlement avant le lancement par l'UIT d'un processus d'examen global de ses politiques et procédures en matière de harcèlement.

15 Dispositions améliorées sur la conduite éthique des affaires pour ITU Telecom World 2020: Le Bureau de l'éthique a travaillé en collaboration avec l'Unité des affaires juridiques pour intégrer de nouvelles dispositions relatives à la conduite éthique des affaires dans les contrats avec les fournisseurs et partenaires établis pour l'édition de 2020 d'ITU Telecom World. Ces nouvelles dispositions visent à améliorer les procédures de diligence due et imposent aux parties contractuelles de démontrer leur adhésion à la Politique de lutte contre la fraude de l'UIT.

16 Activités en cours visant à améliorer le cadre juridique et administratif:

• *Révision de la Politique de l'UIT relative à la protection du personnel contre d'éventuelles représailles pour dénonciation d'un manquement* ("Politique de l'UIT relative à la protection contre les représailles"): En collaboration avec d'autres parties prenantes, le Bureau de l'éthique a joué un rôle de premier plan dans la révision de la Politique de l'UIT relative à la protection contre les représailles. La version révisée de cette politique devrait être achevée courant 2020. Les modifications apportées à la politique de l'UIT relative à la protection contre les représailles auront des répercussions sur d'autres Ordres de service de l'UIT, notamment les Lignes directrices en matière d'enquête, dans la mesure où les procédures et les définitions pertinentes devront être actualisées dans un souci d'homogénéité. La publication de cette politique donnera suite à plusieurs recommandations en matière de supervision, notamment celles qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI), intitulé "Examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte dans les institutions du système des Nations Unies", qui a été publié en 2018.

• *Révision de la politique de l'UIT relative aux déclarations de situation financière*: Le Bureau de l'éthique a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une version révisée de la Politique de l'UIT relative aux déclarations de situation financière, dans laquelle il est proposé d'étendre l'obligation de déclaration de situation financière à tous les fonctionnaires de grade P, voire à tout le personnel, et d'actualiser le format du formulaire de déclaration de situation financière proprement dit, afin qu'il soit demandé aux fonctionnaires d'indiquer s'ils respectent ou non les politiques et procédures de l'UIT. Il est également proposé, dans la politique révisée, d'harmoniser le protocole relatif à la réception de cadeaux dans l'ensemble des différents Ordres de service pertinents. La publication de cette politique donnera suite à plusieurs recommandations en matière de supervision.

• *Lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités menées dans le cadre de la campagne électorale* ("Lignes directrices"): Dans le droit fil des lignes directrices de 2018 relatives aux aspects éthiques de certaines activités menées dans le cadre de la campagne électorale ayant précédé la Conférence de plénipotentiaires de 2018, qui ont reçu un accueil favorable, le Bureau de l'éthique collabore avec le secrétariat et l'Unité des affaires juridiques pour élaborer des lignes directrices relatives aux activités menées dans le cadre de la campagne électorale. Des consultations seront menées auprès des parties prenantes et les Lignes directrices devraient être diffusées pour consultation courant 2020.

*c) Autres activités du Bureau de l'éthique*

17 Conseils et orientations à l'intention du personnel: L'UIT encourage le personnel à parler ouvertement et à solliciter des orientations sur les problèmes et les questions d'éthique, les comportements éthiques revêtant une importance fondamentale pour assurer le succès des travaux de l'UIT. Le Bureau de l'éthique de l'UIT, qui dispose d'un statut indépendant, apporte une aide au personnel en fournissant des conseils sur des questions d'éthique et s'est engagé à respecter les normes de confidentialité les plus strictes.

18 Le Bureau de l'éthique a enregistré 26 affaires, entre juin et décembre 2019, pour lesquelles des fonctionnaires ont demandé à titre individuel des conseils et des orientations en matière d'éthique. Ce nombre ne tient pas compte des échanges ou dialogues fréquents consécutifs à une demande de conseil sur une question mineure, ou menés dans le cadre de débats plus larges au sein d'un groupe. Les demandes de conseils et d'orientations portaient sur les domaines suivants: activités extérieures et élections à l'UIT, différends liés aux ressources humaines, litiges ou différends sur le lieu de travail, conflits d'intérêts, cadeaux et autres questions diverses liées à la conduite au travail.

19 Déclarations de situation financière[[1]](#footnote-1): Les procédures de déclaration de situation financière rendent obligatoire la déclaration des informations financières, y compris la déclaration des cadeaux et le signalement des conflits d'intérêt ou des activités extérieures. Les fonctionnaires qui doivent remplir un formulaire de déclaration de situation financière sont tenus de respecter les exigences en matière de déclaration, afin de garantir le respect des normes les plus strictes en matière d'éthique.

20 Le Bureau de l'éthique a géré le processus de déclaration de situation financière de 168 membres du personnel en 2019. La date limite initiale, fixée à fin mars 2020, a été repoussée à la fin mai 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19. Le Bureau de l'éthique examinera chacun des dossiers et fournira des services de consultation et des orientations, le cas échéant.

21 Plaintes concernant des manquements: Le Bureau de l'éthique est chargé de recevoir les plaintes concernant des manquements. En 2019, le Bureau de l'éthique a accepté 8 plaintes concernant des manquements (Tableau 1). Le Bureau de l'éthique a donné suite à quatre cas en vue d'une enquête officielle, a déclaré clos deux cas à la suite d'un examen préliminaire des allégations et a renvoyé un cas qui sera traité dans le cadre d'une enquête officielle déjà en cours.

Un cas était encore actif à la fin de la période considérée. Deux des huit plaintes concernaient des allégations de harcèlement, et le Bureau de l'éthique a renvoyé ces cas en vue d'une enquête officielle. Parmi les huit plaintes, une concernait des représailles, et il a été recommandé qu'une enquête officielle soit menée.

Tableau 1

Plaintes reçues en 2019, par type de manquement\*

|  |  |
| --- | --- |
| Règles générales de conduite  | 1 |
| Harcèlement et abus de pouvoir | 2 |
| Activités extérieures  | 3 |
| Violation de la confidentialité  | 3 |
| Utilisation abusive des ressources | 1 |
| Représailles | 1 |
| Pratiques frauduleuses | 2 |
| Conflits d'intérêt  | 1 |

 \* Dans trois cas, l'enquête portait sur deux ou plusieurs catégories de manquements.

22 Examen à l'échelle du système du CCI: Le Bureau de l'éthique a joué le rôle de coordonnateur de l'UIT pour l'Examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte dans les institutions du système des Nations Unies mené par le Corps commun d'inspection en 2018. Le Bureau de l'éthique a tenu compte des recommandations issues de cet examen dans les modifications qui ont été apportées à la Politique de l'UIT relative à la protection contre les représailles.

23 Cohérence et harmonisation du système des Nations Unies: En sa qualité de membre du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (ENMO), le Bureau de l'éthique de l'UIT continue de collaborer avec les membres de ce réseau à l'échelle du système des Nations Unies. Le réseau ENMO est une tribune permettant un échange ouvert sur les bonnes pratiques et les questions d'intérêt commun en matière d'éthique. Le Bureau de l'éthique a assisté à la réunion annuelle de l'ENMO en juillet 2019 et a participé à une réunion présentielle des membres de l'ENMO qui sont basés à Genève.

24 Le Bureau de l'éthique continue de collaborer avec les parties prenantes aux niveaux interne et interinstitutionnel, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de lutte contre le harcèlement sexuel relevant du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), afin de garantir un environnement professionnel exempt de harcèlement ou de toute forme d'abus à l'UIT. Le Code de conduite de l'UIT pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, qui a été approuvé par le CCS, figure parmi les politiques de cette nature reconnues par l'UIT. Le Bureau de l'éthique continuera de collaborer avec les parties prenantes pour renforcer la sensibilisation et améliorer ses politiques.

# II Observations

25 Les principales observations découlant des activités menées au cours de la période considérée sont les suivantes:

a) L'UIT a clairement démontré son engagement en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard des manquements et d'une culture fondée sur la dissuasion et la prévention dans laquelle chacun peut s'exprimer ouvertement. Les activités visant à promouvoir l'éthique et à améliorer le cadre éthique à l'UIT ont figuré parmi les priorités de l'organisation en 2019 et ont été bien accueillies au sein de l'UIT. D'autres campagnes de sensibilisation et formations seront menées à bien courant 2020, afin de renforcer les comportements éthiques.

b) Le rôle du Responsable de l'éthique a été rétabli en 2019 au sein de l'UIT. Le Bureau de l'éthique a contribué à l'élaboration de plusieurs politiques et a participé à diverses initiatives, notamment au sein du Groupe spécial de l'UIT sur les questions de genre, dans le cadre de partenariats et aux fins du renforcement de la fonction d'enquête à l'UIT. En outre, le nombre de plaintes concernant des manquements qui ont été portées à l'attention du Bureau de l'éthique a augmenté. Compte tenu du nombre d'activités menées en collaboration avec le Bureau de l'éthique, il serait utile de formuler le mandat de ce Bureau dans une charte.

c) Le Bureau de l'éthique a effectué plusieurs examens préliminaires aux fins des enquêtes au cours de la période considérée et a été amené à consacrer un temps et des ressources considérables à l'examen des cas en question.

d) Le processus de déclaration de situation financière est une tâche essentielle que le Bureau de l'éthique est chargé d'examiner et de gérer. Il s'agit d'un outil important pour mettre en évidence les problèmes de conformité aux politiques de l'UIT et contribuer à les résoudre. Le Bureau de l'éthique continuera d'envisager des améliorations à apporter au processus, par exemple au moyen de l'élaboration d'une version électronique du formulaire, afin que l'exercice de déclaration financière puisse être étendu à davantage de fonctionnaires à terme.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. En vertu de l'Ordre de service N° 11/03, le Bureau de l'éthique gère les processus de déclaration de situation financière; il conseille et oriente les fonctionnaires de manière confidentielle sur les normes d’éthique et les conflits d'intérêt, y compris les conflits d’intérêt potentiels. [↑](#footnote-ref-1)